

Dossier thématique

Solidarité : un pacte social



Source: iStock

« Un pour tous – tous pour un » – cette devise véhiculée par la Suisse depuis le XIXe siècle traduit le principe de la solidarité dans notre société : un principe d'engagement pour atteindre des objectifs communs ; un principe de prise de responsabilité pour l'environnement social et naturel ; un principe qui renforce le lien social et qui pousse les gens à s'entraider. Comment pouvons-nous vivre aujourd'hui selon cette devise ? Comment former une société la plus solidaire possible ? Et comment les enfants et les jeunes peuvent-elles et peuvent-ils s'exercer à la solidarité durant leur scolarité ou leur formation ? Le dossier thématique « Solidarité : un pacte social » guide les enseignantes et enseignants dans ce thème aux multiples facettes et indique des approches adaptées aux différents niveaux pour aborder ce sujet en classe sous diverses perspectives et en l'orientant vers l'action.



Table des matières

Pertinence EDD.....	3
Questions EDD.....	4
Informations de base.....	5
3.1 Que signifie la solidarité pour une société ?.....	5
3.2 Qu'entend la population suisse par solidarité et à quel point la Suisse est-elle solidaire ?.....	7
3.3 Comment fonctionne la solidarité comme fondement de la sécurité sociale en Suisse ?	8
3.4 Dans quelle mesure le « développement durable » est-il une vision solidaire ?	9
3.5 Les plantes et les animaux sont-ils eux aussi solidaires ?.....	11



Pertinence EDD

« Oulivié de toun gran, castagné de toun paire, amourier qu'as plantat » (« Olivier de ton grand-père, châtaignier de ton père, mûrier que tu as planté ») – ce proverbe issu de la province française du Languedoc concorde avec la définition du développement durable. Celle-là dit que les besoins des générations présentes devraient être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. La vision d'un développement durable se fonde sur le principe de la solidarité, une visée poursuivie à la fois à l'échelon national et international.

La solidarité est considérée depuis les sociologues Auguste Comte et Émile Durkheim comme le « ciment » de la société. Aujourd'hui, elle se manifeste aussi dans la prise en compte des différentes dimensions d'un développement durable, par exemple la demande de produits et de services conformes au commerce équitable, les groupes de voisines et voisins et les villages solidaires permettant les rencontres intergénérationnelles et interculturelles ainsi que le souhait d'intégrer sur le plan social et professionnel des personnes touchées par un handicap ou par le chômage. L'intérêt croissant des jeunes pour des séjours humanitaires, la mise en place de réseaux d'économie sociale et solidaire ainsi que les grèves pour le climat sont l'expression de cette pensée solidaire.

Que ce soit à l'échelon familial, social, humanitaire, international, intergénérationnel, écologique, économique ou syndical, la solidarité se fonde sur une étroite interdépendance des individus. Cela recèle des chances mais aussi des défis : les gens s'unissent pour se soutenir mutuellement et agir ensemble. La solidarité et la coopération sont des stratégies importantes, particulièrement dans des situations de crise. Sous l'angle d'une EDD, la solidarité signifie également que l'on porte ensemble la responsabilité de la préservation de la biosphère et de la justice climatique. En outre, elle inclut aussi la volonté de concevoir la production, la consommation, le travail et la prospérité de manière à ce que le respect pour les humains et l'environnement occupe le premier plan.

Agir de manière solidaire ne nous est toutefois pas toujours facile. L'individu est tiraillé entre ses besoins personnels et les besoins collectifs, ainsi que le respect de l'environnement naturel, et doit souvent décider entre le renoncement et l'engagement. Cela peut conduire à des débats, à des tensions ou même à des conflits dans la société. Parmi les exemples, il est possible de citer la migration, l'utilisation des ressources, l'armement ou, comme récemment encore, les mesures de protection durant la pandémie de coronavirus. La solidarité ne doit donc pas être considérée comme un principe établi ou une définition figée mais exige, de la part de la société, qu'elle soit en mesure de négocier, de coopérer et de résoudre les conflits.

À l'école et dans l'entreprise formatrice, la solidarité est associée à la capacité de travailler ensemble, au développement de l'empathie et à l'engagement pour ses semblables ainsi que pour l'environnement. Il s'agit de s'assurer que la communauté scolaire dans son ensemble – en particulier les élèves, les jeunes en formation et les étudiantes et étudiants – ont les mêmes possibilités de développer leurs points de vue, de les exprimer et de les défendre de manière argumentée face à la communauté. Il est important aussi de tenir compte des répercussions des décisions d'aujourd'hui sur les générations futures ainsi que sur l'environnement et d'analyser les valeurs et les normes individuelles et collectives. Selon l'activité, des compétences EDD telles que l'anticipation, la coopération, le changement de perspective ou la responsabilité sont mises à contribution.



Questions EDD

Cycle 1

- Pourquoi c'est important d'aider les autres ?
- Comment souhaitons-nous résoudre notre dispute à l'avenir ?
- De quoi ai-je besoin pour me sentir bien à l'école ?
- Que puis-je faire pour favoriser un bon climat au sein de la classe ?
- Que représentent pour moi de bonnes amies et de bons amis ?

Cycle 2

- Comment se présente une Suisse solidaire ?
- Que veut dire aider quelqu'un.e ?
- Est-ce que certaines règles peuvent nous aider à être solidaires ?
- Que voulons-nous faire pour que toutes et tous se sentent bien dans la classe ?
- Vivre ensemble – comment se présenterait notre journée des générations ?

Cycle 3

- En ligne ou hors ligne – comment agissons-nous de manière solidaire dans le monde virtuel ?
- Comment pouvons-nous vivre ensemble dans notre classe selon la devise « Un pour tous – tous pour un » ?
- Quelle attitude souhaitons-nous avoir face à nos préjugés ?
- La Suisse, en tant que pays, est-elle suffisamment solidaire ?
- Où sont les frontières entre la solidarité et l'égoïsme ?
- Comment pouvons-nous vivre la solidarité dans notre commune ?

Sec. II

- Comment se présente une prévoyance vieillesse solidaire ?
- En ligne ou hors ligne – comment agissons-nous de manière solidaire dans le monde virtuel ? (cf. cycle 3)
- Où sont les frontières entre la solidarité et l'égoïsme ?
- La solidarité devrait-elle ou peut-elle être une obligation ?
- Comment pouvons-nous bâtir une société avec un maximum de cohésion ?
- Pouvons-nous apporter une contribution à la justice climatique en tant que classe ou en tant qu'école ?
- Comment pouvons-nous vivre la solidarité dans notre commune ?

Informations de base

3.1 Que signifie la solidarité pour une société ?

« Unus pro omnibus, omnes pro uno » – « Un pour tous, tous pour un » : c'est par cette devise solidaire que le jeune État fédéral, non encore solidement établi, en appelait, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, au sens communautaire national. L'objectif était de donner l'assurance aux différents cantons qu'il était dans l'intérêt de tous de remettre une partie de la souveraineté cantonale à l'État fédéral pour construire une base politique stable. La devise a déployé son effet solidaire pour la première fois après l'incendie de Glaris en 1861. Une collecte réalisée dans toute la Suisse permit de réunir des sommes colossales, de fournir ainsi l'aide matérielle d'importance vitale et de consolider en outre la communauté.

Selon l'historien Georg Kreis, la solidarité désigne un « état d'esprit, l'attachement étroit qui relie des communautés solidaires ». Ces liens peuvent être conclus volontairement ou organisés par l'État. La solidarité a en outre une dimension normative qui, selon le philosophe allemand Kurt Bayertz, conduit à trois conditions nécessaires :

1. La cohésion de part et d'autre entre les membres d'un groupe n'est pas seulement perceptible objectivement, mais est aussi perçue par les individus. Cela signifie que les membres s'identifient au groupe et sont lié.e.s entre eux sur le plan émotionnel.
2. Ce caractère communautaire implique que l'on attend une entraide mutuelle en cas de besoin et que l'on est prêt.e à la fournir.
3. La communauté et ses objectifs sont considérés comme légitimes par ses membres. Cela veut dire que l'aide est fournie en étant conscient.e de préserver ainsi des intérêts importants et légitimes des membres du groupe et de les faire valoir.

Du point de vue historique, les racines de la solidarité remontent

au droit romain. Par la formule « obligatio in solidum », on désignait alors un type de responsabilité particulier. Chaque membre d'une communauté – généralement des familles – devait se charger de l'ensemble des dettes de la communauté. Inversement, la communauté se chargeait des dettes de chacune et chacun de ses membres.

Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que la solidarité a été élargie au-delà du droit concernant les dettes et transposée aux domaines de la politique, de la société et de la morale. Sur la scène politique internationale, la notion de solidarité s'est propagée depuis le début du XIXe siècle à côté du terme « fraternité » devenu célèbre par la Révolution française et l'a remplacé au cours du temps.

En Suisse, les anciennes alliances de la Confédération étaient conçues comme un système de défense solidaire qui reposait sur le principe de l'aide réciproque (« nouveaux arrivants »). C'est pourquoi le principe de la solidarité a aussi été inscrit dans la Constitution fédérale de 1848 (articles 15 et 16) et se trouve aujourd'hui en bonne place dans le préambule de la Constitution fédérale.

Le principe de la solidarité ne fonctionnait pas seulement en Suisse comme instrument de politique intérieure mais, selon Georg Kreis, a aussi été érigé en « maxime de la politique étrangère de la Suisse ». Après la Deuxième Guerre mondiale en 1945, le Conseil fédéral a décrété le principe de la solidarité

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999

Préambule

*Au nom de Dieu Tout-Puissant
Le peuple et les cantons suisses,
conscients de leur responsabilité envers la
Création,
résolus à renouveler leur alliance
pour renforcer la liberté, la démocratie,
l'indépendance et la paix
dans un esprit de solidarité et d'ouverture au
monde,
déterminés à vivre ensemble leurs diversités
dans le respect de l'autre et l'équité,
conscients des acquis communs et de leur
devoir d'assumer leurs responsabilités envers
les générations futures,
sachant que seul est libre qui use de sa liberté
et que la force de la communauté se mesure
au bien-être du plus faible de ses membres,
arrêtent la Constitution que voici:*

comme idée phare de la politique étrangère, afin de contrer la menace d'un isolement en matière de politique étrangère après la révélation des coopérations avec l'Allemagne nationale-socialiste (nazie). Le principe de la solidarité a donc aussi été utilisé comme calcul politique.

À partir de 1950, le principe de la solidarité en politique étrangère a également été étendu à des pays extérieurs à l'Europe. Cette action solidaire est connue sous le terme de « coopération au développement ». Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 (en 2015), la coopération au développement est guidée entre autres par les 17 Objectifs en vue d'un développement durable, dits « Objectifs de développement durable » (ODD).

Outre sa dimension politique, la solidarité peut également être située en Suisse dans la société. Une forme ancienne de la solidarité dans la société se manifestait dans les coopératives ; elle prenait sa source dans l'exploitation collective des alpages, l'utilisation de l'eau, la construction des chemins et la lutte contre les dangers naturels. L'action solidaire dans les situations de catastrophes et de crises est devenue un pilier central de la solidarité dans la société. Durant la seconde moitié du XXe siècle en particulier, la population suisse s'est montrée solidaire avec les personnes en détresse aussi bien à l'échelon national qu'international. Ainsi, par exemple, l'organisation La Chaîne du Bonheur recueille toujours avec succès des dons pour venir en aide aux populations en cas de catastrophes (p. ex. lors de l'inondation à Brigue en 1993 et du tsunami dans le Pacifique en 2004). Des ONG privées se consacrent à la solidarité aux niveaux national et international (p. ex. Croix-Rouge, Société suisse d'utilité publique [SSUP]). Ces organisations à but non lucratif sont un pilier important de la société civile et incarnent le thème de la solidarité dans la société.

Une composante importante de la solidarité dans la société, c'est aussi l'entraide dans le domaine privé, par exemple le soutien réciproque entre voisins ou l'aide informelle au sein de la famille et parmi le cercle des connaissances.

Globalement, la solidarité est un concept complexe qui a des significations diverses, de nombreuses facettes et une longue histoire. Pour l'essentiel, la solidarité fait appel au sentiment d'appartenance et au soutien mutuel au sein d'un groupe ou d'une communauté. Elle encourage la confiance mutuelle, la coopération entre les humains et l'action collective. La solidarité se manifeste dans de nombreux domaines de la vie et fait aussi l'objet de discussions intensives dans différentes disciplines scientifiques.

Sources

Bayertz, Kurt (1998) : Solidarität. Begriff und Probleme (1. Auflage). Suhrkamp (en allemand).

Hebeisen, Erika (2020) : Unus pro omnibus, omnes pro uno : www.nationalmuseum.ch. Consulté le 25.10.2024.

Kreis, Georg (2012) : Solidarität. www.hls-dhs-dss.ch. Consulté le 25.10.2024.

Constitution fédérale de la Confédération suisse (1999) : www.admin.ch. Consulté le 25.10.2024.

Trachsel, Daniel (2011) : Bundesrat Max Petitpierre. Schweizerische Aussenpolitik im Kalten Krieg 1945–1961 (en allemand).

3.2 Qu'entend la population suisse par solidarité et à quel point la Suisse est-elle solidaire ?

À peine avons-nous laissé derrière nous les difficultés de la pandémie de Covid-19 – avec ses restrictions comme « Restez chez vous » et le port du masque obligatoire dans les trains, les salles de fitness et les écoles – que les défis suivants se présentent : la guerre en Ukraine, la crise de l'énergie, l'inflation et en dernier lieu le conflit au Proche-Orient. De tels événements ne sont pas seulement éprouvants pour la société, mais influencent aussi la solidarité des gens entre eux.

Aujourd'hui encore, les personnes interrogées jugent dans le *Baromètre de la Solidarité de la Chaîne du Bonheur* (2023) l'attitude dans la population suisse comme égoïste (53%) et indifférente (45%). Il convient de souligner que le climat entre les gens a beaucoup souffert au cours de la pandémie et que l'appréciation est nettement plus positive aujourd'hui que lors de la dernière enquête de 2021. L'atmosphère enfiévrée est retombée, et un sentiment général de détente est perceptible dans la population. Mais qu'entendent au juste les Suissesses et les Suisses par solidarité ?

Pour la population suisse, la solidarité signifie surtout la cohésion au sein de la famille et entre voisins et voisins (73%), ensuite l'aide aux personnes en difficulté (71%) et enfin l'investissement personnel pour ses semblables (68%). Un peu plus de la moitié (57%) considèrent aussi les compensations financières de l'État social comme faisant partie de la solidarité. Pour les Suissesses et les Suisses, la solidarité n'inclut donc pas seulement le principe de « donner », mais aussi celui de « prendre », par exemple le fait de recevoir de l'aide dans les situations de nécessité. Il apparaît en outre que la solidarité, du point de vue des personnes interrogées, se situe principalement dans le domaine privé. Plus le contact est personnel et étroit (p. ex. au sein de la famille, dans le cercle d'amies et amis ou parmi les proches), plus le domaine est perçu comme solidaire. En revanche, des domaines moins proches, par exemple le monde du travail ou la Suisse en général, sont considérés comme moins solidaires. L'espace public et les réseaux sociaux sont perçus par les personnes interrogées comme égoïstes ou même très égoïstes.

La conception de la solidarité dépend toutefois étroitement de la région linguistique. Dans la Suisse italophone, on accorde une plus grande valeur à l'investissement personnel pour ses semblables que dans les autres régions linguistiques. En contrepartie, la cohésion dans son propre entourage et la compensation financière de l'État social occupent l'arrière-plan.

Malgré les différences de conceptions de la solidarité, il y a en Suisse une longue tradition humanitaire à laquelle les personnes interrogées attribuent un poids moindre. Dans le contexte actuel, cette tradition est avant tout mise en relation avec l'aide d'urgence dans les situations extrêmes. Un exemple caractéristique est la vague de solidarité lors de l'éclatement de la guerre en Ukraine. En même temps, dans le cas de cette crise, on observe aussi la disparition rapide de la solidarité de l'attention du public. Tout d'abord, le degré de consternation et la volonté d'aider sont très élevés, mais au bout de peu de temps, le soutien recule souvent et cède la place à une lassitude de la solidarité. Le sociologue et chercheur spécialisé dans la solidarité Ulf Tranow explique ainsi ces demi-vies de la solidarité : une personne qui agit de manière solidaire dans des situations d'urgence laisse de côté ses propres priorités. Dans la durée, cette position n'est pas tenable, car à un moment ou à un autre, le quotidien personnel avec ses problèmes refait surface. En outre, les émotions s'estompent. Mais qu'est-ce qui nous pousse, nous les humains, à agir de manière solidaire ou pas ?

Les motivations qui poussent à vouloir aider et à se montrer solidaire sont multiples. Les motivations principales citées sont toutefois le sens du devoir, un sentiment personnel positif et le renforcement de la cohésion sociale. Seule une petite partie des personnes interrogées (3-5%) indique aider les autres pour obtenir une forme de reconnaissance. 57% des personnes interrogées indiquent qu'elles aident au minimum plusieurs fois par mois des voisins/voisines ou des connaissances. Là aussi, il apparaît que la solidarité est d'autant plus grande que la personne est proche. L'intensité de l'engagement solidaire varie en outre selon le sujet. Ainsi, pour les jeunes générations, par exemple, la protection de l'environnement

est plus importante que pour les personnes d'un certain âge. Dans l'ensemble, il apparaît que les estimations concernant la solidarité sont relativement équilibrées entre les générations.

Bien que la solidarité soit connotée positivement, il ne nous est pas toujours facile d'être solidaires, et nous faisons preuve d'un comportement égoïste. C'est véritablement un tour de force cognitif, explique le psychologue Johannes Ullrich, de surmonter « la perspective individuelle », c'est-à-dire de mettre de côté ses besoins personnels au profit du bien commun. Le sociologue Heiko Rauhut a une vision des choses similaire ; il souligne que chaque personne procède à une pesée individuelle entre le sacrifice qu'il doit faire et le profit qu'il peut en retirer. C'est pourquoi il peut arriver que le prix semble trop élevé et qu'un individu, un groupe de personnes ou même un État se montre non solidaire.

Un autre obstacle est la dépendance à l'égard du comportement des autres. Le fait qu'une personne se montre solidaire et l'étendue de sa solidarité dépendent de la manière dont se comporte le reste du groupe. Cela se vérifie aussi en sens inverse : quand les autres sont réticent.e.s, la probabilité que nous aussi ne nous montrions pas solidaires s'accroît. C'est la raison pour laquelle, de l'avis de Rauhut, les figures qui agissent de manière solidaire et servent de modèles ont une grande importance.

Sources

Gull, Thomas (2020) : Solidarität, diese wankelmütige Gefährtin. www.news.uzh.ch. Consulté le 25.10.2024 (en allemand).

Hermann, Michael et al. (2023) : Sotomo Glückskette Solidaritäts-Barometer 2023. www.sotomo.ch. Consulté le 25.10.2024 (en allemand).

Latsch, Marc (s.a.) : Die Grenzen der Solidarität. Warum Solidarität nicht immer positiv ist. www.diakonie-duesseldorf.de. Consulté le 25.10.2024.

3.3 Comment fonctionne la solidarité comme fondement de la sécurité sociale en Suisse ?

Les assurances sociales suisses se fondent pour l'essentiel sur le principe de la solidarité (à l'exception des 2e et 3e piliers de la prévoyance vieillesse).

La solidarité entre les parties de la population qui ont besoin d'aide et celles qui peuvent aider est en partie organisée, par exemple dans le cas de l'assurance maladie. Les personnes qui ont un faible revenu bénéficient en outre d'un rabais des primes qui est financé par les recettes fiscales et traduit la solidarité de la société avec les personnes économiquement faibles. L'assurance-chômage se fonde sur le principe de la solidarité entre les personnes actives et les sans-emploi. Et dans l'assurance vieillesse et survivants (AVS), les jeunes générations financent les retraites de la population vieillissante. Les personnes qui ont un gros revenu versent en outre à l'AVS une contribution plus élevée que ce qu'elles recevront, âgées, sous la forme d'une rente. Ce « contrat entre les générations » solidaire est indispensable au fonctionnement de la prévoyance vieillesse actuelle. La Constitution fédérale prévoit enfin la péréquation financière et la compensation des charges entre les cantons ainsi qu'entre la

Vue d'ensemble de la sécurité sociale
(www.admin.ch)

1. La prévoyance vieillesse, survivants et invalidité.
2. La couverture d'assurance en cas de maladie et d'accident.
3. Les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité.
4. L'assurance-chômage.
5. Les allocations familiales.

Confédération et les cantons afin de favoriser la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

Le système actuel de la sécurité sociale en Suisse a une longue histoire qui remonte jusqu'à la moitié du XIXe siècle. C'est au moment de la fondation de l'État fédéral de 1848 que les premiers règlements ont été promulgués, en particulier dans le domaine de la protection au travail, par exemple la loi sur les fabriques de 1877. La première assurance sociale a été introduite en 1901 ; il s'agissait de l'assurance militaire. Durant la période de l'entre-deux-guerres, des programmes de politique sociale de plus grande envergure ont été lancés pour la première fois, dont l'assurance en cas d'accident (1918). En 1920, des bases légales importantes ont été posées pour l'AVS ainsi que pour l'assurance invalidité (AI).

Une extension de grande ampleur a eu lieu dans le domaine de la sécurité sociale à partir du milieu du XXe siècle seulement ; c'est pourquoi la Suisse est considérée en comparaison internationale comme une « retardataire ». L'AVS introduite en 1948 est considérée comme l'événement du siècle en ce qui concerne la société ; un premier projet avait été rejeté en 1931 par les votants avec 60% de non. Un peu plus tard, la Confédération a continué de bâtir d'autres segments des assurances sociales avec l'assurance invalidité (1960) et l'assurance-chômage obligatoire (1984). En 1985, l'obligation d'avoir une prévoyance vieillesse professionnelle a été introduite et le **principe des trois piliers** a été ainsi ancré. En vertu de ce principe, la prévoyance vieillesse repose à la fois sur des stratégies étatiques, professionnelles et privées : une AVS assurant les bases pour vivre (1er pilier), l'obligation d'être affilié.e à une caisse de retraite (2e pilier) et une prévoyance individuelle facultative (3e pilier). L'assurance maladie obligatoire (1996) et l'assurance maternité (2004) ont permis de combler des failles importantes de l'assurance sociale.

La Suisse est dotée aujourd'hui d'un réseau serré de sécurité sociale qui repose sur les assurances sociales de l'État, l'aide sociale de l'État ainsi que des instruments de soutien privés.

Sources

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2013) : Histoire de la sécurité sociale en Suisse. www.geschichtedersozialensicherheit.ch. Consulté le 25.10.2024.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2024) : Aperçu de la sécurité sociale www.admin.ch. Consulté le 25.10.2024.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2024) : Le système des trois piliers de l'assurance vieillesse, invalidité et survivants. www.admin.ch. Consulté le 25.10.2024.

3.4 Dans quelle mesure le « développement durable » est-il une vision solidaire ?

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Ce principe général du développement durable est tiré du Rapport Brundtland « Notre avenir à tous » (1987), publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (World Commission on Environment and Development, WCED). Il précise la définition nationale et internationale du développement durable. Il s'agit d'une part d'une vision qui se fonde sur le principe de la solidarité entre les personnes vivant actuellement (intragénérationnelle) – à l'échelon local et global – qui aspirent à satisfaire leurs besoins essentiels. D'autre part, il inclut aussi une vision de la solidarité

intergénérationnelle, en vertu de laquelle les générations actuelles devraient concevoir leur mode de vie de façon à ce que les générations futures puissent elles aussi satisfaire leurs besoins. Le concept de la justice climatique permet d'éclairer de manière exemplaire l'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle.

Le concept de la justice climatique aborde le changement climatique causé par les humains (anthropogène) non seulement comme un problème environnemental ou un défi technique mais aussi comme une question politique et éthique. Jusqu'à présent, les pays et les groupes de la population qui ont le plus souffert des changements climatiques étaient ceux qui y contribuent le moins et qui, par le passé aussi, y avaient le moins contribué. Les effets de la crise climatique comme les sécheresses et les inondations qui entravent la production vivrière ou entraînent une hausse du prix des denrées alimentaires, des déplacements forcés et des migrations touchent surtout les femmes ; la pauvreté menace près de 70% de toutes les femmes dans le monde ainsi que les jeunes générations (en 2022, près de 333,6 millions d'enfants [0-18 ans] disposaient de moins de USD 2,15 par jour, cf. Statista). Les personnes âgées et vulnérables souffrent elles aussi des changements climatiques, un débat que les Aînés pour la protection du climat ont lancé en Suisse par la voie juridique. En Suisse, un groupe de femmes d'un certain âge s'est donc réuni pour porter plainte contre l'État suisse auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Ce dernier ne fait pas assez d'efforts pour atteindre les objectifs climatiques, ont postulé les Aînés pour le climat, qui ont obtenu gain de cause auprès de la CEDH.

La justice climatique a pour but de répartir de manière équitable à l'échelon de la planète les chances et les charges du changement climatique. À cet effet, il faudrait que les principaux responsables du changement climatique (en particulier les pays industrialisés et quelques pays émergents) réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et assument en outre leur responsabilité en soutenant les pays et les groupes de la population concernés. Cela inclut par exemple l'adaptation aux conséquences du changement climatique, la maîtrise des dommages et des pertes liés au climat ainsi que la transformation vers des pratiques économiques et un mode de vie neutres sur le plan climatique et compatibles avec l'avenir. La communauté internationale a adopté à cet effet en 2015 l'Accord de Paris en vertu duquel tous les pays devraient fournir une contribution appropriée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les conséquences du changement climatique.

Une protection étendue de l'environnement est donc indispensable aujourd'hui dans le monde entier pour les générations actuelles et futures, même s'il convient de considérer le changement climatique en même temps que d'autres atteintes à l'environnement comme la pollution environnementale et la perte de la diversité biologique, car ces dernières s'influencent mutuellement et se renforcent. Les inégalités en lien avec la crise climatique peuvent être combattues par l'exigence de la justice climatique et de la solidarité. La justice climatique peut être atteinte par le fait que les gouvernements et les entreprises satisfont à leurs obligations et que la société civile se montre solidaire. Les projets innovants qui aident les populations concernées à satisfaire leurs besoins essentiels contribuent à la réalisation du concept de la justice climatique et renforcent le principe de la solidarité.

Sources

Office fédéral du développement territorial (ARE) (s.a.) : 1987 : Le Rapport Brundtland. www.admin.ch. Consulté le 25.10.2024.

Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ) (2024) : Klimagerechtigkeit. www.bmz.de. Consulté le 25.10.2024.

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) (2024) : Agenda 2030 pour le développement durable. Définition du développement durable. www.admin.ch. Consulté le 25.10.2024.

Statista Research Department (2024) : Daten und Fakten zum Thema Kinderarmut. www.statista.com. Consulté le 9.9.2024 (en allemand).

3.5 Les plantes et les animaux sont-ils eux aussi solidaires ?

La « solidarité » telle que décrite dans le premier chapitre est un concept créé par les humains, qui influence notre façon de vivre ensemble. Les animaux et les plantes vivent eux aussi dans des rapports de « donner et prendre » ; la biologie ne désigne toutefois pas ce type d'interaction par solidarité mais par symbiose.

Les symbioses se manifestent sous différentes formes, par exemple entre des animaux différents, des plantes différentes, entre des plantes et des animaux ou entre des plantes et des bactéries. Dans le cas d'une symbiose, deux organismes au minimum se partagent un milieu de vie, que ce soit de manière passagère ou durable. Ces relations symbiotiques peuvent être souples, régulières ou d'importance vitale pour les deux organismes. Une grande partie des plantes de la planète vivent dans des systèmes symbiotiques. Beaucoup d'arbres, d'arbustes et de fleurs dépendent par exemple de la pollinisation des insectes. Un autre exemple de relation symbiotique est celle qui lie les fourmis aux pucerons : les fourmis protègent les pucerons contre leurs prédateurs et utilisent en contrepartie comme nourriture la solution sucrée sécrétée par les pucerons. Les fourmis sont aussi un bon exemple d'une cohabitation qui favorise le sens communautaire dans leur propre colonie. En raison de leur étroite parenté génétique, les fourmis ouvrières font tout pour garantir le maintien de leur peuple, même si cela implique leur mort à elles. Par ailleurs, de nombreuses plantes vivent en symbiose avec des champignons, afin d'échanger des glucides comme le glucose contre des nutriments supplémentaires ou de l'eau. Un exemple de ce type est la mycorhize où les champignons se groupent autour du système racinaire des arbres.

Ces relations symbiotiques et sociales dans le monde végétal et animal jouent un rôle déterminant pour la diversité et le bon fonctionnement des écosystèmes. Du point de vue humain, ces écosystèmes constituent une base importante pour l'alimentation, régulent le climat et fournissent de l'air et de l'eau propres. Ils sont également essentiels pour la santé et l'économie. Il est donc incontestable que la nature fournit des services indispensables de grande valeur écologique, économique et sociétale – des services dits écosystémiques.

Les plantes et les animaux n'agissent certes pas consciemment de manière solidaire, comme cela a été présenté dans les chapitres précédents. Néanmoins, ils vivent dans des relations symbiotiques importantes les uns avec les autres et contribuent de manière décisive à l'équilibre de la nature. Les êtres humains peuvent s'unir pour former des communautés solidaires afin de s'engager activement dans la préservation d'une nature intacte.

Sources

Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2022) : Services écosystémiques. www.admin.ch. Consulté le 25.10.2024.

Bundesministerium für Bildung und Forschung (s.a.) : Symbiose. www.pflanzenforschung.de. Consulté le 25.10.2024 (en allemand).

Schnitz, Judith (2022) : Soziale Kompetenz. Ameisen – eine für alle. www.ptaforum.pharmazeutische-zeitung.de. Consulté le 25.10.2024.